

## BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION

A retourner à la CNCD : [coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr](mailto:coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr) 22 rue Joubert 75009 Paris

Conseil de développement : .....

Adresse postale : .....

Prénom, nom du président(e) : .....

Tél : ..... Email : .....

Prénom, nom de l'animateur/trice : .....

Tél : ..... Email : .....

J'autorise la Coordination Nationale à me contacter par email : OUI / NON (rayez la mention inutile)

Notre Conseil souhaite devenir membre de la Coordination nationale. Il sera représenté par le ou la président(e) et/ou son représentant désigné : .....

Exposé des motivations pour rejoindre la Coordination Nationale :

.....  
.....  
.....  
.....

EPCI / PETR de rattachement : .....

Nombre d'habitants : .....

Date et signature du Président(e) du Conseil de développement

---

### Rappel des conditions d'adhésion

Les demandes d'adhésion sont validées par le Bureau de la Coordination Nationale. Sont membres de l'association les Président(e)s de Conseil de Développement, dont le Conseil de Développement a décidé d'adhérer à l'association et qui sont à jour de leurs cotisations. L'adhésion est constituée de deux éléments indissociables :

- Une contribution financière annuelle du Conseil de Développement ou de sa collectivité/structure de rattachement. Le barème est le suivant :
  - 0,01€/habitant pour les Conseils de métropole, communauté urbaine et d'agglomération ;
  - 0,005€/habitant pour les Conseils de communauté de communes, PETR et pays dont les moyens de fonctionnement sont supérieurs à 5000€/an ;
  - 100€ pour les Conseils de communauté de communes, PETR et pays dont les moyens de fonctionnement sont inférieurs à 5 000€/an.
- La cotisation personnelle des Président(e)s de Conseils de Développement, mandaté(e)s par leur Conseil de Développement pour adhérer à l'association, dont le montant est fixé à 10€